

# Chapitre d'éducation civique : ONU- la défense et la paix

Dans ce chapitre, nous allons expliquer le fonctionnement et le rôle de l'ONU dans le monde puis nous travaillerons sur la défense et l'action internationale de la France.

Problématique : comment maintenir la paix dans le monde en 2015 ? Quel est le rôle de la France dans le domaine de la défense et de la paix?

## I) La recherche de la paix dans le monde

### a) La création de l'ONU

Document 1 page 84 du livre d'histoire

En 1945, se réunissent 51 états qui fondent l'ONU (Organisation des Nations Unies) en signant la CHARTE DE SAN FRANCISCO qui s'appuie sur 4 grandes idées essentielles

- ⇒ Préserver la paix dans le monde (***maintenir la paix et la sécurité internationale***)
- ⇒ ***Respecter des droits de l'Homme***
- ⇒ Respecter de la justice internationale (***respect des traités internationaux en développant les relations amicales entre les nations***)
- ⇒ Favoriser le progrès social (***aide au développement***)

En 2015, 193 pays sont membres de l'ONU (197 pays sont reconnus officiellement dans le monde : Vatican + état palestinien +Iles Cook+Niue (Cook et Niue près de la Nouvelle Zélande)



## SECRETAIRE GENERAL

Elu pour 5 ans par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Sécurité.

Pouvoir : à la tête de l'administration de l'ONU, il représente l'Organisation et propose ses bons offices pour aider à résoudre les différends.



## b) Le fonctionnement de l'ONU

- Ce n'est pas un gouvernement, l'ONU pour but de trouver des solutions aux règlements des conflits ou aux situations de crises (épidémie-famine-catastrophes naturelles...)
- Tous les états membres ont le droit de participer à la prise de décision
- Son siège est à New York.

VIDEO « C'est pas sorcier de 7'02 à 9'27 » sur le conseil de sécurité de l'ONU + organigramme simple.



L'assemblée générale se réunit régulièrement ou peut être convoquée à la suite d'un problème de l'un des pays membres. Elle va voter une résolution qui doit ensuite être adoptée par le conseil de sécurité. Ce conseil est composé de 15 pays dont 5 qui ont le droit de veto (**voir document**).

Si l'un des 5 pays membres permanents de l'ONU s'oppose à **une résolution**, celle-ci ne peut pas être appliquée. **Il est important de retenir que l'ONU ne peut intervenir sans l'accord du pays concerné.**

L'ONU peut décider de **différentes formes d'interventions** : envoi d'observateurs – envoi des casques bleus – embargo – sanctions économiques ...

L'ONU a des institutions pour venir en aide aux pays

**c) Exemple d'une institutions de l'ONU : l'UNICEF**

**Exemple d'une institution de l'ONU => l'UNICEF**



Malala :prix Nobel de la paix en 2014

- Que signifie UNICEF ?  
.....
- Regarde la vidéo et trouve quels sont les 3 verbes qui résument les actions de l'UNICEF  
.....
- Pourquoi 2014 est elle une année dévastatrice pour l'UNICEF ? Explique à quelles difficultés ces enfants sont confrontés ?  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Quelles interventions de l'UNICEF voit-on dans cette vidéo ?  
.....  
.....  
.....  
.....

Localise en rouge sur la carte, les pays cités dans la vidéo et écrit pourquoi l'Unicef intervient



## d) L'exemple d'une intervention : la Libye en 2011

### Questions sur photocopies

- Des manifestations pacifiques ont éclaté en Libye, elles sont écrasées dans le sang. C'est le début d'une terrible guerre civile. Le dictateur Kadhafi fait massacrer son peuple



- Le conseil de sécurité de l'ONU adopte **une résolution (1973)** dans le but de protéger les populations civiles. Cette résolution est appliquée car elle a obtenu l'accord du conseil de sécurité de l'ONU ([vidéo ONU autorise le recours de la force](#))
- Une coalition de 15 pays participe à des frappes aériennes ciblées pour aider les forces rebelles. C'est ce que l'on appelle une intervention militaire internationale. C'est à dire des pays membres de l'ONU mettent leur armée au service de l'ONU car l'ONU n'a pas d'armée.

Les frappes aériennes ont duré de mars à octobre 2011. L'intervention se termine avec la mort de Kadhafi, le dictateur. ([vidéo lundi 21 mars sur les frappes aériennes](#))

- Des institutions spécialisées sont ensuite intervenues en Libye pour aider les populations civiles victimes de la guerre : **le HCR** (le haut commissariat aux réfugiés) et le programme alimentaire mondial. ([vidéo réfugiés libyens](#))

L'aide apportée est vitale pour la population : nourriture – premier secours ...

- Les moyens d'intervention de l'ONU sont nombreux : résolutions – embargo – envoi des casques bleus – sanctions économiques ....

## II) La défense et l'action internationale de la France

### a) L'organisation de la défense nationale

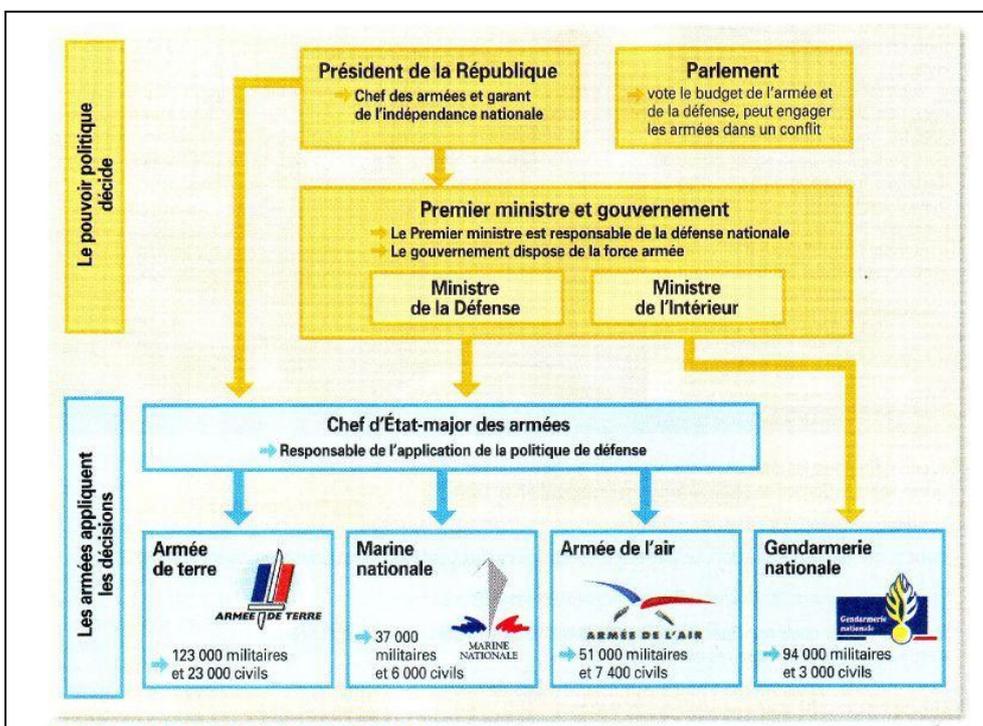
**Définition de la défense nationale :** elle a pour rôle de protéger le territoire français, ses habitants, ses institutions et de garantir ses intérêts économiques.

#### TP sur l'organisation de la défense en France

Numéro de l'article	Articles de la constitution de 1958	A retenir
Article 5	« Le Président de la République est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. »	Le Président de la République assure le maintien de la paix sur le territoire et l'indépendance de la France
Article 15	« Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la Défense nationale. »	<b>Le Président de la République</b> est le chef des armées.
Article 21	« Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement. Il est responsable de la Défense nationale.....nomme aux emplois civils et militaires »	<b>Le 1<sup>er</sup> ministre</b> est responsable de la défense nationale.
Article 35	« La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. Le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote (...).	<b>C'est le parlement</b> (assemblée+sénat) qui déclare la guerre.

⇒ Dans le domaine de la défense, les pouvoirs sont partagés entre le Président de la République, le 1<sup>er</sup> ministre et le parlement (assemblée+ sénat)

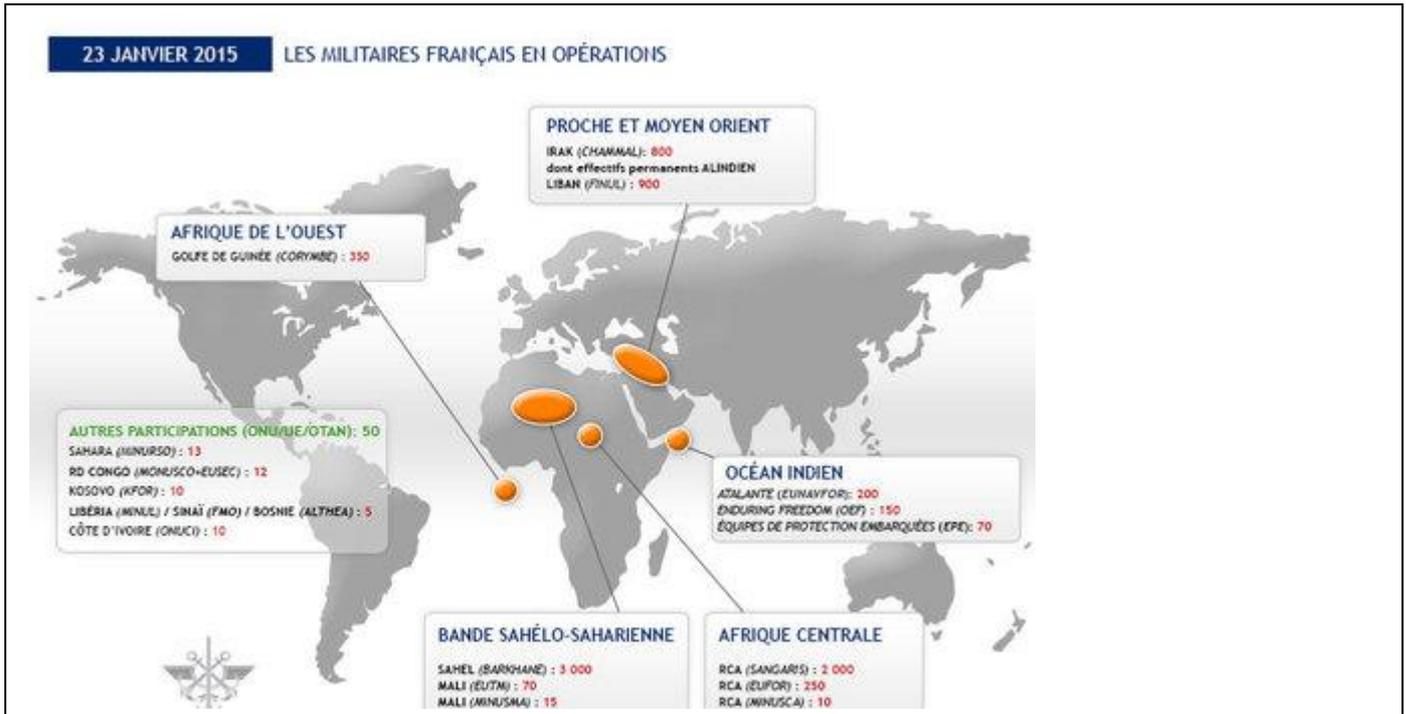
### b) Les 4 corps d'armées



### c) Les lieux de l'intervention

Commencer par l'observation des cartes

Environ 7 900 militaires engagés sur les théâtres d'opérations extérieures au 23 janvier 2015.



La France a deux formes de présence :

- ⇒ **Mission de présence** : présence de l'armée française à la demande d'autres pays (en dehors du territoire national) exemple : Liban- Afghanistan – Mali. Elle peut intervenir rapidement partout dans le monde pour participer au maintien de la paix

⇒ **Mission de souveraineté** : défense du territoire national (terre – mer – air) en cas de danger ou de catastrophes naturelles (tempête Erika en 2009) mais aussi plan Vigipirate en cas de menaces terroristes.

PLAN VIGIPIRATE : (vidéo plan Vigipirate)

⇒ **Le niveau de vigilance** : en cas de risque d'attentats

⇒ **Niveau d'alerte** : face à un risque imminent de menaces terroristes. Depuis les attentats du 11 janvier 2015, le plan Vigipirate en niveau ALERTE.

## LES NIVEAUX VIGIPIRATE

  
**VIGIPIRATE**

**VIGILANCE**

Posture permanente de sécurité

Protection quotidienne contre une menace terroriste constante

---

Mesures permanentes

---

Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité

---

Durée illimitée

Renforcement de la vigilance

Augmentation ponctuelle de la menace terroriste ou des vulnérabilités

---

Mesures temporaires plus contraignantes

---

Concerne une zone géographique ou un secteur d'activité

---

Durée limitée

  
**VIGIPIRATE**  
**ALERTE ATTENTAT**

**ALERTE ATTENTAT**

Protection maximale

Menace imminente d'un acte terroriste

---

Mesures exceptionnelles

---

Peut concerner une zone géographique ou l'ensemble du territoire

---

Durée très limitée

  
**ALERTE ATTENTAT**

Vice d'information du Gouvernement (SIG) - 2014

## D) les missions de la défense nationale face aux risques

le livre blanc de la défense est le texte officiel qui définit les objectifs de la politique de défense et de la sécurité nationale du territoire français.

**Les risques** qui pèsent sur la France sont nombreux (vidéo François Hollande)

*Des risques multiples*

La protection doit s'exercer face à deux types de risques :

- **Les agressions intentionnelles**, telles que les actes de **terrorisme**, les **attaques informatiques** majeures, la menace de frappe par de **nouvelles armes**, les différents types de contournement possibles de nos défenses qui pourraient se manifester dans les prochaines années
- **Les risques non intentionnels**, tels que **les crises sanitaires**, les **catastrophes naturelles** d'intensité nouvelle du fait des évolutions de l'environnement et du climat, enfin des **catastrophes technologiques**

Livre blanc de la défense et la sécurité nationales, 29 avril 2013

En 2015, la France est confrontée à de **nouvelles menaces difficiles** à prévenir. (attentat du 11 janvier 2015)

C'est pour cette raison que depuis 1997, notre armée est une armée de métier et que le service militaire a été suspendu.

Pour se protéger la France utilise la PREVENTION et la DISUASION NUCLEAIRE (on parle aussi de force de frappes) en cas de réelles menaces.

On parle de dissuasion car le but est d'empêcher la guerre et non de la faire. La France a la bombe nucléaire depuis 1960 (1 bombe nucléaire en 2015 est 1000 fois plus puissante que little boy de 1945, la France en possède au moins 540)

La France est protégée par un bouclier nucléaire qui protège les mers – les airs et le sol français 24h/24h.

### **III) La JDC : la journée défense et citoyenneté**

#### **a) Sa création en 1997**

AU XVIII<sup>e</sup> siècle est mise en place la conscription (le service militaire obligatoire). Elle a connu de nombreuses évolutions (de 5 ans à 10 mois – par tirage au sort puis obligatoire pour tous les hommes).

En 1997, le Président de la République Jacques Chirac décide de suspendre (et non pas supprimer) la conscription.

Elle est remplacée par 1 journée d'information sur les métiers de la défense, les risques et une formation au 1<sup>er</sup> secours.

## Elle fait partie du parcours du citoyen qui se compose de 3 étapes :

- ⇒ L'enseignement de la défense au collège (cours éducation civique 3°)
- ⇒ Le recensement à 16 ans à la mairie de mon domicile (obligatoire pour m'inscrire aux examens : bac –permis....)
- ⇒ La journée de défense et de citoyenneté avant mes 18 ans. (obligatoire)

### **b) La JDC**

**EN SAVOIR PLUS**

**LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ**  
**3 ÉTAPES OBLIGATOIRES**

- ÉTAPE 1 : l'enseignement de défense (classes de 3<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup>).
- ÉTAPE 2 : le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).
- ÉTAPE 3 : la JDC (journée défense et citoyenneté), avant 18 ans.

→ Ce parcours est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).

**JDC**  
**OBJECTIF CITOYEN**  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

**SGA**  
Secrétariat général pour l'administration  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

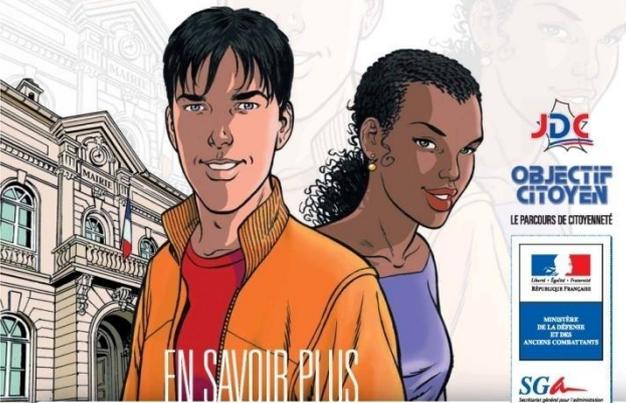
**EN SAVOIR PLUS LA JDC REPUBLIQUE LA JARDP**

# LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

## 3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- **ÉTAPE 1** : l'enseignement de défense (classes de 3<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup>).
- **ÉTAPE 2** : le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).
- **ÉTAPE 3** : la JDC (journée défense et citoyenneté), avant 18 ans.

→ **Ce parcours est obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).



**JDC**  
**OBJECTIF CITOYEN**  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

**EN SAVOIR PLUS**

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**SGA**  
Service général pour l'habilitation  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

# ÉTAPE 1

## L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

- Où ?** → Au collège et lycée.
- Quand ?** → Dans les classes de 3<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup>.
- Pourquoi ?** → Pour mieux comprendre les valeurs qui fondent la République et sensibiliser les élèves à leur devoir de défense. Il est inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences.



**JDC**  
**OBJECTIF CITOYEN**  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

**EN SAVOIR PLUS**

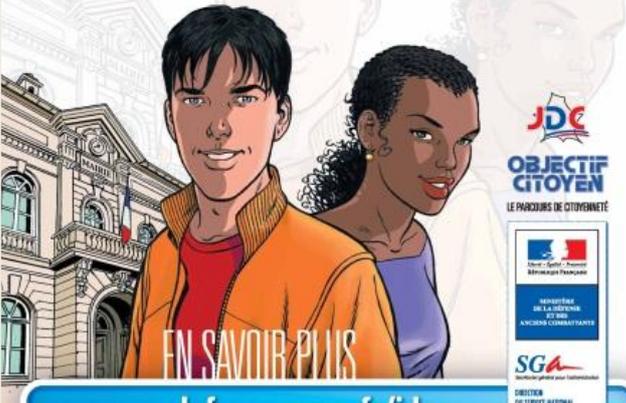
[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**SGA**  
Service général pour l'habilitation  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

# ÉTAPE 2

## LE RECENSEMENT

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).
- Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



**JDC**  
**OBJECTIF CITOYEN**  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

**EN SAVOIR PLUS**

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**SGA**  
Service général pour l'habilitation  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

**EN SAVOIR PLUS LA JDC REPUBLIQUE LA JARDP**

# ÉTAPE 3

## LA JDC

### JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

- Qui ?** → Tous les jeunes Français, filles et garçons.
- Où ?** → Dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile.
- Quand ?** → Avant 18 ans.
- Quoi ?** → Une journée de sensibilisation à l'environnement de défense et de sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la Défense, une initiation au secourisme, un test de détection des difficultés de lecture.



**JDC**  
**OBJECTIF CITOYEN**  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

**EN SAVOIR PLUS**

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**SGA**  
Service général pour l'habilitation  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

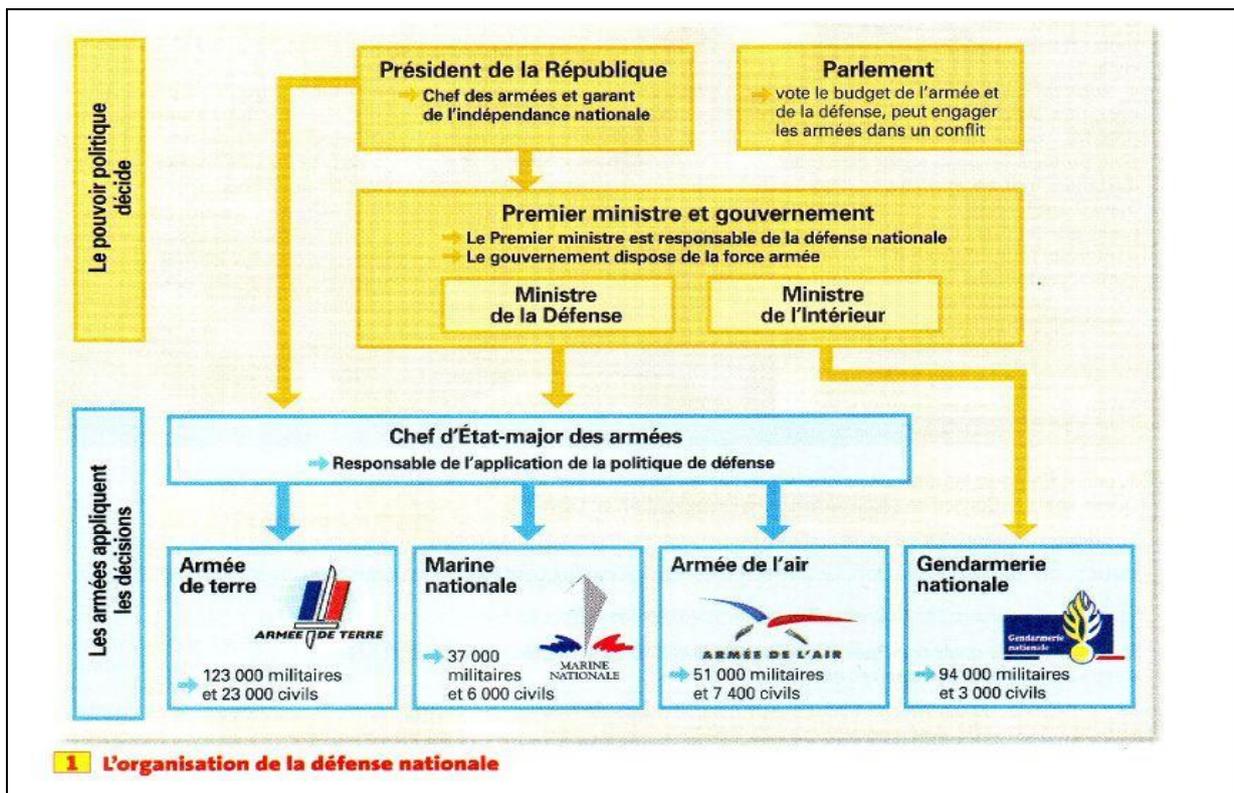
Numéro de l'article	Articles de la constitution de 1958	A retenir
Article 5	« Le Président de la République est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. »	
Article 15	« Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la Défense nationale. »	
Article 21	« Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement. Il est responsable de la Défense nationale.....nomme aux emplois civils et militaires »	
Article 35	« La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. Le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote (...).	

*Des risques multiples*

La protection doit s'exercer face à deux types de risques :

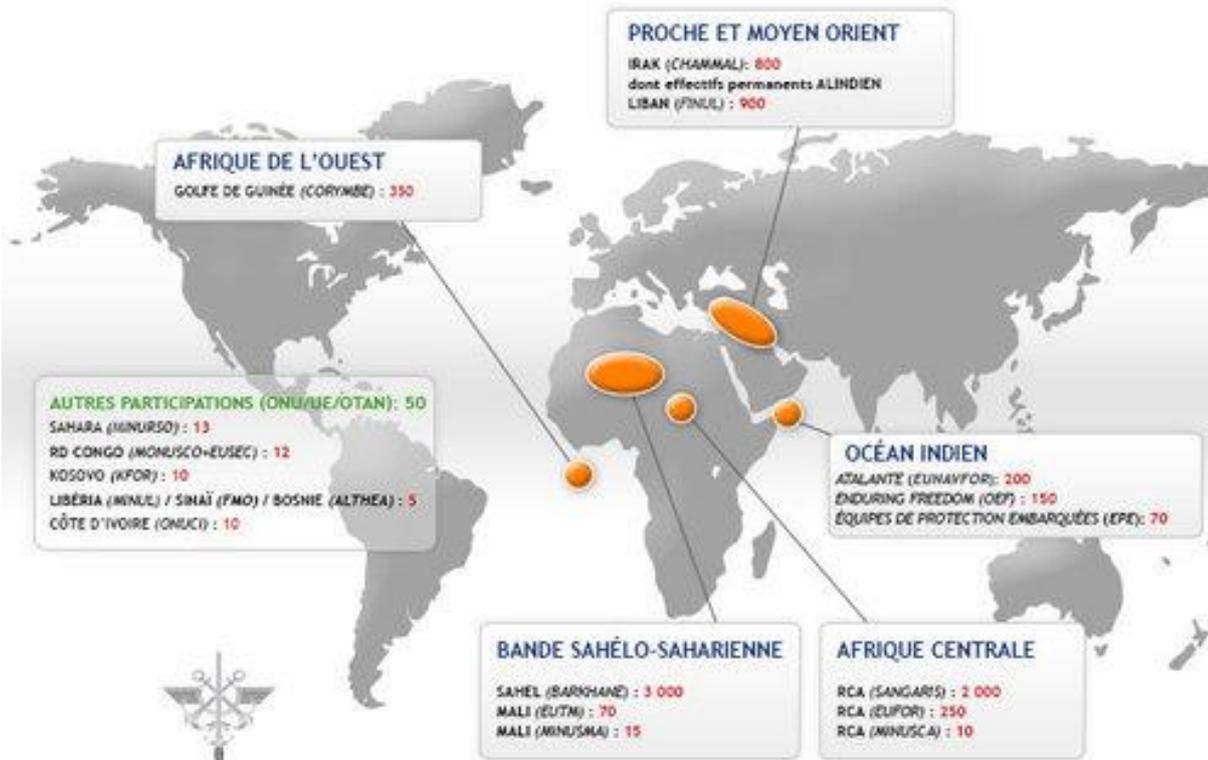
- **Les agressions intentionnelles**, telles que les actes de terrorisme, les attaques informatiques majeures, la menace de frappe par de nouvelles armes, les différents types de contournement possibles de nos défenses qui pourraient se manifester dans les prochaines années
- **Les risques non intentionnels**, tels que les crises sanitaires, les catastrophes naturelles d'intensité nouvelle du fait des évolutions de l'environnement et du climat, enfin des catastrophes technologiques

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationales ,2008



23 JANVIER 2015

LES MILITAIRES FRANÇAIS EN OPÉRATIONS



SOURCE : ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES



